



# État des lieux des ventes et des achats de produits phytopharmaceutiques en France en 2020

MARS 2022

Au cours de la décennie 2010, les ventes de produits phytopharmaceutiques sont restées à des niveaux élevés. Parmi celles-ci, les ventes de substances actives n'entrant pas dans les usages de l'agriculture biologique ou dans le cadre du biocontrôle ont toutefois diminué (- 10 % entre 2009-2011 et 2018-2020). Il en est de même pour les ventes de molécules classées comme les plus préoccupantes. La part des quantités de substances actives classées cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) est ainsi passée de 28 % à 12 % entre 2009 et 2020. 44 % des substances vendues sont des herbicides. La cartographie des ventes reflète en large partie les spécialisations agricoles locales.

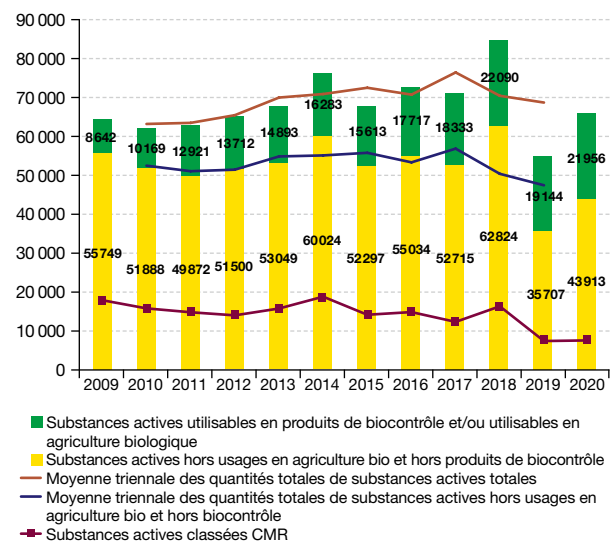
Les données de la Banque nationale des ventes alimentée par les distributeurs de produits phytopharmaceutiques (BNV-D) concernent les quantités de substances actives contenues dans les produits phytopharmaceutiques et ne tiennent pas compte des adjuvants (voir méthodologie). Les quantités de substances actives vendues ou achetées ne reflètent pas forcément le lieu, la quantité appliquée ou la période d'application des traitements (possibilité de constitution de stocks, rattachement de l'acheteur au code postal de son siège d'exploitation).

## BAISSE DEPUIS 2009 DES VENTES DE SUBSTANCES ACTIVES N'ENTRANT PAS DANS LES USAGES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE OU DANS LE CADRE DU BIOCONTRÔLE

Au cours de la décennie 2010 (entre 2009-2011 et 2018-2020), la quantité totale de substances actives vendues en France a augmenté de 9 % alors que la surface agricole utilisée (SAU) restait stable (- 0,8 %). Proches de 64 000 tonnes (t) sur la période 2009-2013, les ventes sont de l'ordre de 70 000 t en moyenne depuis 2014, avec des fluctuations annuelles marquées, liées aux effets climatiques et aux comportements de stockage (graphique 1). Les ventes de substances actives ont ainsi connu un pic en 2018 (85 000 t, soit + 20 % par rapport à 2017), suivi d'une forte baisse en 2019 (- 55 000 t, soit - 35 % par rapport à

Graphique 1 : évolution des quantités totales de substances actives par type d'usages

En tonnes



Champ : France entière.

Source : BNV-D, données sur les ventes au code commune Insee des distributeurs, extraites le 25 novembre 2021. Traitements : OFB, 2021 et SDES, 2022

2018), en raison notamment d'achats anticipés fin 2018 dans la perspective de l'augmentation du taux de redevance pollutions diffuses début 2019. En 2020, les ventes s'établissent à 66 000 t, soit un niveau légèrement inférieur au niveau moyen depuis 2015.

L'évolution des ventes par type d'usage permet de distinguer, d'une part, les substances dites conventionnelles dont la réduction est recherchée et, d'autre part, les substances utilisables en agriculture biologique et les produits de biocontrôle dont l'usage est amené à progresser.

Globalement, les quantités de substances actives vendues n'entrant pas dans les usages de l'agriculture

biologique ou dans le cadre du biocontrôle diminuent entre 2009 et 2020. Une analyse lissée en moyenne triennale, montre une baisse des quantités vendues de près de 10 % entre 2009-2011 et 2018-2020, la valeur triennale 2018-2020 étant la plus basse de la série avec 47 000 t. Quant aux quantités de substances actives vendues utilisables en agriculture biologique et/ou en produits de biocontrôle, elles ont presque doublé entre ces deux mêmes périodes en passant de moins de 11 000 t à plus de 21 000 t.

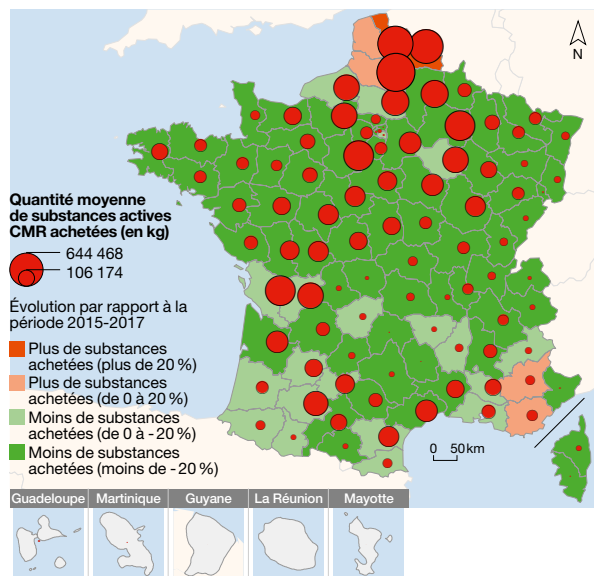
En 2020, 2,6 % des ventes concernent des produits « emploi autorisé dans les jardins - EAJ » (voir méthodologie).

## 12,2 % DES VENTES CORRESPONDENT AUX SUBSTANCES LES PLUS PRÉOCCUPANTES

L'évolution de la proportion des substances les plus préoccupantes pour la santé humaine présente une tendance générale à la baisse depuis 2009. Entre 2009 et 2020, la part des quantités de substances actives classées CMR a ainsi diminué de plus de la moitié passant de 28,4 % à 12,2 % (graphique 1).

En France, les quantités de substances actives les plus toxiques ont diminué de 23 % entre les périodes 2015-2017 et 2017-2019. Seize départements totalisent plus de la moitié de la quantité de substances actives classées CMR achetées sur la période 2018-2020 (carte 1). Avec 644 t en moyenne triennale 2018-2020, la Somme totalise la plus grande quantité de produits achetés (+ 1,5 % par rapport à 2015-2017), suivie du Pas-de-Calais (547 t, avec + 11 %), du Nord (521 t, avec + 23 %), de la Marne (404 t, avec - 30 %) et de l'Eure-et-Loir (389 t, avec - 22 %). Certaines

**Carte 1 : les achats de substances actives classées les plus toxiques, en moyenne triennale par département, sur la période 2018-2020**



Notes : les quantités de substances actives enregistrées sous forme de bilan de vente ne sont pas prises en compte (soit 35 t de CMR non prises en compte sur les 8 029 t de CMR vendues au total en 2020) ; la qualité des données ne permet pas d'analyser l'évolution des achats au sein des départements d'outre-mer. Source : BNV-D, données de 2015 à 2020 au code postal acheteur. Traitements : OFB, 2020 et 2021 et SDES, 2022

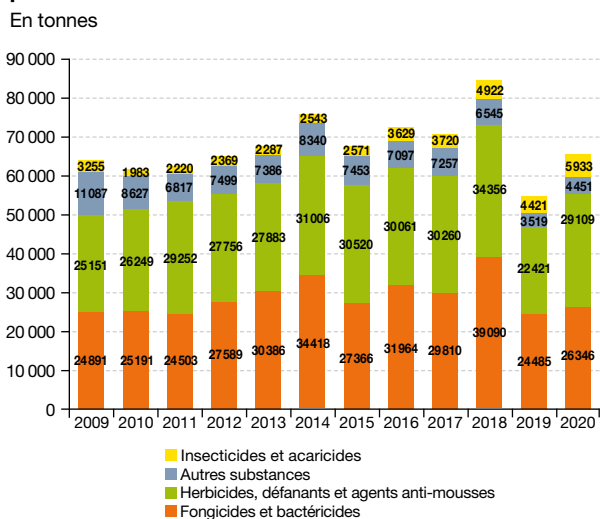
cultures, comme la pomme de terre présente surtout dans le nord de la France, sont traitées davantage avec des fongicides. Or, 13 % des fongicides et des herbicides vendus en 2020 sont classés parmi les substances les plus toxiques. Pour les insecticides, cette part s'élève à 8 %. Les produits phytopharmaceutiques à base de soufre ou de cuivre utilisés en viticulture ne sont pas classés dans les produits les plus toxiques, ce qui explique que la Gironde n'arrive qu'en 15<sup>e</sup> position.

## 44 % DES SUBSTANCES VENDUES SONT DES HERBICIDES

En 2020, les herbicides représentent 44 % des substances vendues, les fongicides et bactéricides 40 %, les insecticides et acaricides 9 %, les 7 % restant étant constitués d'autres produits, comme les régulateurs de croissance par exemple.

Entre 2009-2011 et 2018-2020, les quantités de fongicides vendues ont augmenté de 21 %, celles d'herbicides de 6 % et celles d'insecticides de 105 %, tandis que les ventes des autres produits ont diminué de 45 %. Les conditions climatiques ont une influence : l'utilisation accrue de fongicides s'observe les années de forte pluviométrie, tandis que les années caractérisées par des températures élevées, telles que 2018 et 2020, sont favorables aux insectes (graphique 2).

**Graphique 2 : évolution des ventes de substances actives par fonction**



Notes : autres usages = nématicides, rodenticides, médiateurs chimiques, molluscicides, régulateurs, répulsifs, taupicides et autres y compris les fonctions non connues ; les traitements de semences n'ont été intégrés à la BNV-D qu'à partir de 2012 et représentent moins de 1 % des substances actives vendues en 2020. Champ : France entière. Source : BNV-D, données sur les ventes au code commune Insee des distributeurs, extraites le 25 novembre 2021. Traitements : OFB, 2021 et SDES, 2022

La répartition des ventes par fonction, par type d'usages, par toxicité pour les 10 substances les plus vendues en France est disponible aux différentes échelles sur l'outil de datavisualisation de la BNV-D.

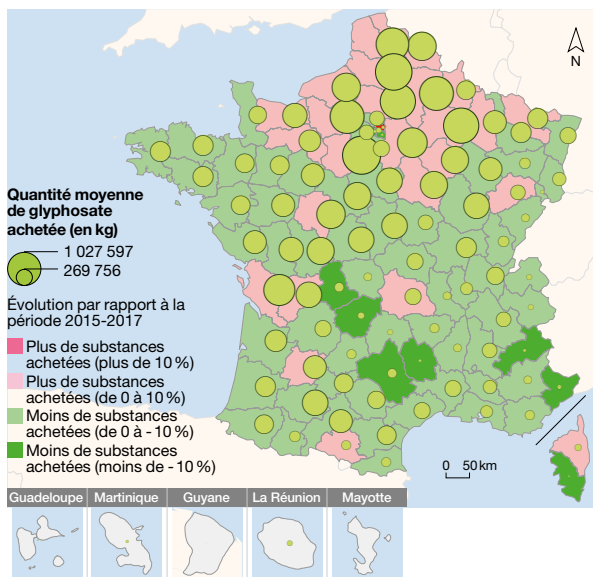
## UNE FORTE CONSOMMATION D'HERBICIDES AU NORD DE LA FRANCE

Comme en 2019, les régions Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France et Centre-Val de Loire sont celles où il s'est vendu le plus d'herbicides en 2020.

Au niveau départemental, 21 départements totalisent plus de la moitié de la quantité d'herbicides achetée sur la période 2018-2020 (carte 2). Avec plus de 1 000 t en moyenne triennale 2018-2020, l'Eure-et-Loir a les achats de produits herbicides les plus élevés, devant la Somme (976 t), la Marne (924 t), l'Oise (905 t) et l'Aisne (823 t). Si les données d'achat ne reflètent pas directement les données d'utilisation, la superficie agricole et la nature des cultures qui caractérisent ces départements sont néanmoins des facteurs explicatifs. Ces départements ont en effet une surface agricole utilisée (SAU) importante, et surtout, de grandes surfaces de terres arables : entre 335 000 et 512 000 hectares (ha), selon le recensement agricole de 2020, bien au-delà de la moyenne nationale de 179 000 ha. L'Oise tout comme l'Aisne, la Marne et la Somme sont les quatre premiers départements en terme de superficie de culture de betteraves. Or, d'après l'enquête de pratiques culturales en grandes cultures en 2017 du ministère en charge de l'agriculture, la culture de betteraves reçoit un nombre moyen de traitements en herbicides très élevé par rapport à d'autres cultures (13,7 contre 2,9 sur le blé tendre par exemple).

Dans 25 % des départements, les achats de substances actives herbicides sont plus élevés pour la période 2018-2020 que pour la période 2015-2017 (carte 2). Cela concerne essentiellement des départements situés dans la moitié nord de la France.

**Carte 2 : les achats d'herbicides, en moyenne triennale par département, sur la période 2018-2020**



Notes : sur un total de 28 354 t de substances actives herbicides vendues en 2020, 113 t (soit 0,4 %) ont été saisies avec un code postal à 00 ou 00000 ; les acheteurs correspondant à ces ventes ne sont donc pas localisables ; la qualité des données ne permet pas d'analyser l'évolution des achats au sein des départements d'outre-mer.  
Source : BNV-D, données de 2015 à 2020 au code postal acheteur.  
Traitements : OFB, 2020 et 2021 et SDES, 2022

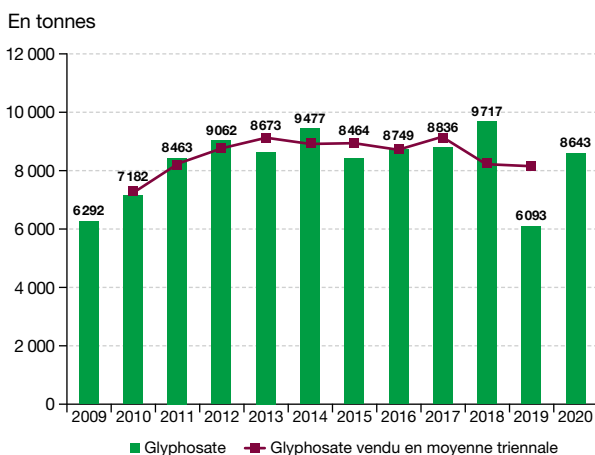
ENCADRÉ 1

## Le glyphosate, l'herbicide le plus utilisé

Le glyphosate fait partie de la famille des amino-phosphonates ou organo-phosphorés. C'est un désherbant total foliaire systémique, c'est-à-dire un herbicide non sélectif absorbé par les feuilles et ayant une action généralisée. L'expiration du brevet, tombé dans le domaine public en 2000, a conduit à la fabrication de nombreux génériques ainsi qu'à la baisse du prix de cet herbicide et à sa généralisation. La molécule et/ou les produits qui la contiennent sont classés toxiques pour les organismes aquatiques, entraînant des effets à long terme. Compte tenu des incertitudes concernant la dangerosité de cette substance, et notamment son caractère cancérigène, la France s'est engagée dans un plan de sortie du glyphosate.

Après le soufre, utilisé en agriculture conventionnelle et biologique à hauteur de 13 000 t, il s'agit de la deuxième substance active la plus utilisée en France : 8 600 t vendues en 2020, 6 100 t en 2019 et 9 700 t en 2018, soit 12 % du total des ventes sur la période 2018-2020 (graphique 3).

**Graphique 3 : évolution des quantités de glyphosate vendues**



Champ : France entière.

Source : BNV-D, données sur les ventes au code commune Insee des distributeurs, extraites le 25 novembre 2021. Traitements : OFB, 2021 et SDES, 2022

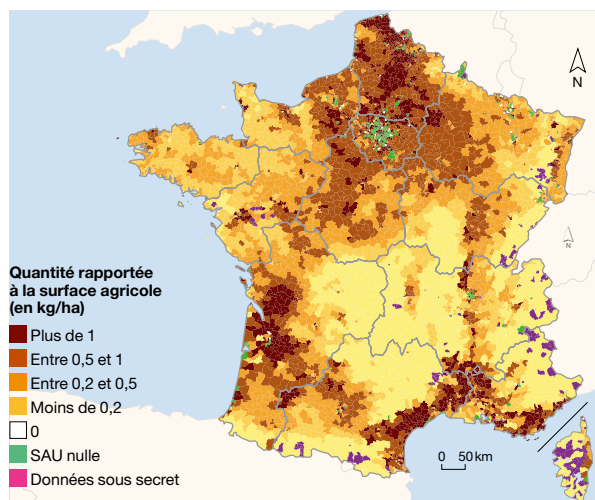
Sur la période 2009-2020, il est également l'herbicide le plus vendu au niveau national parmi les 120 substances actives à usage herbicide, avec une part relativement stable, autour de 28 %. Après un pic en 2013 où les ventes de produits référencés EAJ représentaient 24 % des ventes totales de glyphosate, les ventes de produits EAJ ont fortement diminuées suite à l'interdiction de l'utilisation, dans un premier temps au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par les personnes publiques comme les collectivités et, dans un second temps, par les particuliers de produits phytosanitaires, hors produits de biocontrôle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (loi « Labbé » de 2014 et loi « Pothier » de 2017). En 2020, les ventes de ces produits sont désormais très faibles et représentent moins de 1 % des ventes totales de glyphosate (contre 5 % en 2019 et 10 % en 2018). Les derniers usages de produits EAJ correspondent à ceux de professionnels (agriculteurs, collectivités, etc.) recherchant un conditionnement plus petit.

## UNE UTILISATION DE SUBSTANCES ACTIVES TRÈS LIÉE AUX SPÉCIALISATIONS AGRICOLES LOCALES

Depuis 2015, les données sur les quantités de substances actives vendues sont disponibles de façon fiable à l'échelle du code postal des acheteurs. Dans le cas des usages agricoles, le code postal correspond au siège d'exploitation, ce qui ne permet pas de connaître précisément le lieu ou la période d'application des produits achetés. Les parcelles exploitées peuvent en effet être situées dans des communes ayant un autre code postal et certains produits peuvent être stockés.

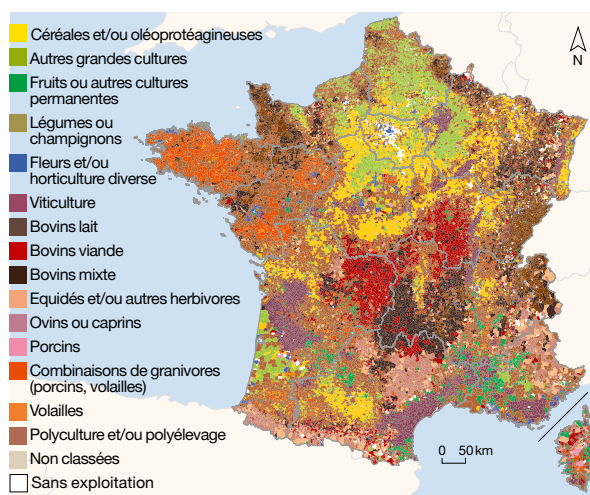
Sur la période 2018-2020, les communes dans lesquelles les achats de substances actives (hors usages en agriculture biologique et produits de biocontrôle) rapportés à la SAU des exploitations sont les plus élevés sont souvent situées dans les zones de grandes cultures et de cultures permanentes (viticulture, fruits ou autres cultures permanentes) - (cartes 3 et 4).

### Carte 3 : les quantités d'achats de substances actives hors usages en agriculture biologique et produits de biocontrôle, rapportées à la SAU, par code postal, sur la période 2018-2020



Note : achats de substances actives (hors usages en agriculture bio et produits de biocontrôle) au code postal de l'acheteur, rapportée à la SAU des exploitations ayant leur siège dans la zone du code postal concerné (hors codes postaux dont le nombre d'exploitations agricoles est inférieur ou égal à 5).  
Sources : BNV-D, données de 2018, 2019 et 2020 au code postal acheteur. SSP : recensement agricole 2020 (données provisoires). Traitements : OFB, 2020 et 2021 et SDES, 2022

### Carte 4 : la répartition des orientations technico-économiques (OTEX) par commune en France en 2020



Source : Agreste, recensement agricole 2020 (données provisoires)

## MÉTHODOLOGIE

Dans la BNV-D, les données de ventes au code commune Insee des distributeurs existent depuis 2009 et celles des ventes au code postal acheteur, appelées dans ce cas « achats », sont disponibles et fiables depuis 2015. Les déclarations au code postal acheteur sont uniquement obligatoires lorsque les distributeurs vendent à des utilisateurs professionnels. Les produits phytopharmaceutiques peuvent être vendus sous deux grandes catégories d'emploi selon qu'ils bénéficient de la mention EAJ ou non. Seules les personnes justifiant de leur statut d'utilisateur professionnel et disposant d'un certificat d'aptitude (Certiphyto) peuvent acheter des produits non EAJ. Les données d'achats 2013 à 2019 ont été extraites le 26 novembre 2020 et les données d'achats 2020 ont été extraites le 25 novembre 2021. (voir la méthodologie détaillée associée à la publication).

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Application de datavisualisation des ventes et des achats de substances actives
- Enquête pratiques culturelles "grandes cultures" 2017
- Environnement et agriculture – chiffres clés – édition 2018, CGDD/SDES, Datalab, juin 2018, 122 p.

Sandrine PARISSÉ, SDES

Dépôt légal : mars 2022  
ISSN : 2557-8510 (en ligne)

Directrice de publication : Béatrice Sédillot  
Coordination éditoriale : Laurianne Courtier  
Cartographie : Antea  
Maquettage et réalisation : Agence Efil, Tours

## Commissariat général au développement durable

Service des données et études statistiques  
Sous-direction de l'information environnementale  
Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex  
Courriel : diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

STATISTIQUE  
PUBLIQUE